

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE DE CAGNY

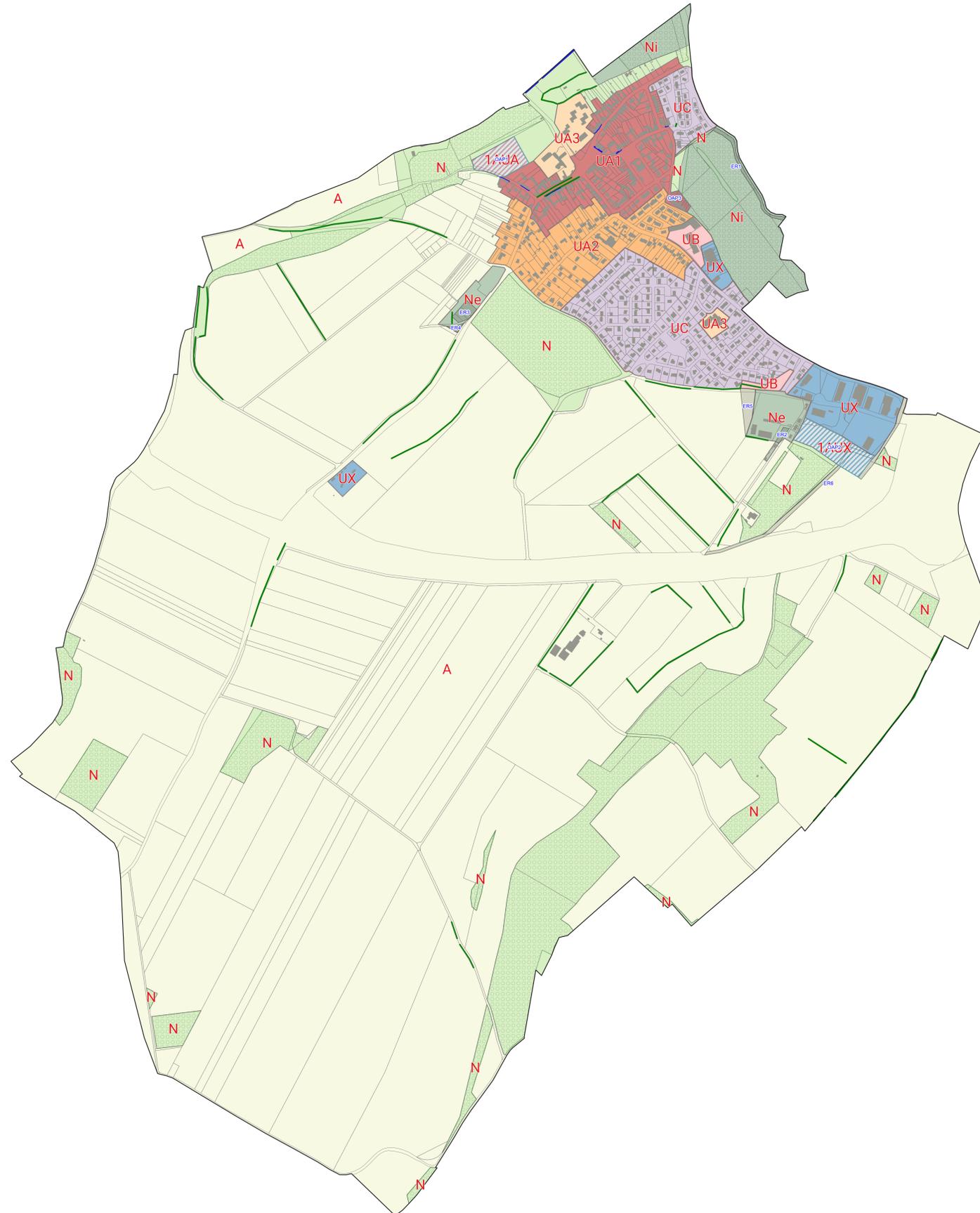
ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DU DOSSIER

PLAN DE ZONAGE

Février 2024

Echelle : 1 / 5000



ZONAGE CAGNY

- UA1 : Zone urbaine centrale dense, à vocation principale d'habitat
- UA2 : Zone urbaine centrale à densifier, à vocation principale d'habitat
- UA3 : Zone urbaine à vocation principale d'équipements sanitaires, sociaux et médico-éducatifs
- UB : Zone urbaine mixte
- UC : Zone urbaine périphérique, à vocation principale d'habitat
- UX : Zone urbaine à vocation principale d'activités
- 1AUA : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUX : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur de la zone agricole à préserver
- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur de la zone naturelle qui correspond à un secteur d'équipements sportifs
- Ni : Secteur de la zone naturelle qui correspond à un risque d'inondation (zone R1 du PPRI de la Vallée de la Somme)

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé (L.151-41)
- Orientations d'aménagement
- Espaces Boisés Classés (L.113-1)
- Éléments de paysage (L.151-19)
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L.151-23)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES :

- ER 1 : Aménagement des abords de l'Avre (bénéficiaire : commune) - 3 480 m²
- ER 2 : Aménagement d'une aire dédiée aux activités de plein air (bénéficiaire : commune) - 642 m²
- ER 3 : Extension du cimetière (bénéficiaire : commune) - 2 269 m²
- ER 4 : Extension du cimetière (bénéficiaire : commune) - 528 m²
- ER 5 : Extension des terrains de sport (bénéficiaire : commune) - 3 514 m²
- ER 6 : Création d'un chemin rural pour les véhicules agricoles (bénéficiaire : commune) - 8 056 m²